

Image not found or type unknown



Usus fruit sur habitation en gardiennage

Par **azurete**, le **14/07/2009** à **22:33**

Bonjour, rnqu elle demarche a faire pour accorder un usu fruit sur le logement de mon gardien pour que celui ci soit a l abris en cas de deces de vente ou d heritage de la propriete qu il garde rncela dans le but de le proteger de toute expulsion dans un des cas precedement cite et ce a titre definitifrnj ai pense a un usus fruit au dernier des vivant a lui ou son epouse est ce suffisant?rnmerci de l attention que vous porterez a ma questionrnAzurete